



Session du
28 mars 2025

**Dossier
de presse**

Mars 2025

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60

presse@morbihan.fr



COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : UNE GESTION RIGoureuse DES FINANCES DÉPARTEMENTALES

La première session de l'année 2025 de l'Assemblée départementale est celle où est discuté le compte administratif de l'exercice budgétaire précédent. Celui-ci permet d'exprimer l'ensemble des recettes et dépenses de l'année réalisées, de vérifier les prévisions budgétaires annoncées, et ainsi de voir si les dépenses du budget prévisionnel ont bien été opérées. Le compte administratif est un instrument budgétaire essentiel pour la collectivité, il permet de donner une vision précise des ressources et des dépenses réelles, et d'assurer le contrôle de gestion du Département.

Des finances départementales solides et un investissement sans précédent

Dans un contexte national marqué par une forte dégradation des finances départementales, le Morbihan fait figure d'exception. Grâce à ses mesures courageuses et raisonnées, le Département maintient une dette maîtrisée, bien inférieure à celle des autres Départements. Il a d'ailleurs été distingué au niveau national par l'Agence France Locale avec la meilleure note de "scoring bancaire" parmi tous les Départements de France.

Cette gestion rigoureuse ne freine en rien l'ambition du Département qui maintient une très bonne capacité d'investissement, sans commune mesure avec les autres Départements. La collectivité parvient également à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, tout en garantissant des moyens solides pour ses compétences socles, qu'il s'agisse des collèges, de l'action sociale ou des aides aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

Dans un paysage budgétaire en tension, le Morbihan démontre ainsi sa capacité à conjuguer rigueur financière et ambition d'investissement, au service d'un développement équilibré et durable du territoire.

Le compte administratif 2024 se solde par un résultat excédentaire brut de **25,05 millions d'euros**.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **775,81 millions d'euros** cette année, avec un taux d'exécution de 101,4%.

La fiscalité reversée a atteint **363,44 millions d'euros**. Il s'agit d'une ressource essentielle comprenant en partie :

Une fraction du produit net de la TVA en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

Une fraction du produit net de la TVA en compensation du transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes; soit un total de **204,26 millions d'euros** pour les deux.

En complément de cette fiscalité, les **droits de mutation** s'établissent à **139,01 millions d'euros**, enregistrant une baisse de **10%** par rapport à l'année 2023, conséquence de l'évolution du marché immobilier dans le Département. Ainsi, le Morbihan qui restait le seul Département avec l'Indre, à ne pas avoir fixé le taux de ses droits de mutation à titre onéreux au plafond, va porter son taux à 5% comme autorisé par l'article 116 de la loi de finances pour 2025, à l'exception des primo-accédants, pour lesquels le taux applicable sera de **4,5 %**.

Les **dotations de l'État**, quant à elles, atteignent **136,31 millions d'euros**.

Les concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) se chiffrent à 68,98 millions d'euros (56,25 millions d'euros en 2023). Ils comprennent la compensation au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), qui représente 45,90 millions d'euros, ainsi que la participation pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), qui s'élève à 9,81 millions d'euros.

Les recettes au titre de l'action sociale sont passées à 21,57 millions d'euros en 2024 (contre 16,45 millions d'euros en 2023) en raison de régularisations (principalement liées au Fonds Social Européen).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **679,35 millions d'euros**, enregistrant une augmentation de **4,9 %** par rapport à l'année précédente, soit une hausse de **31,7 millions d'euros**.

Les **solidarités et l'action sociale** représentent ainsi **442,67 millions d'euros**, soit environ **65% du budget total**. Dans ce budget, les évolutions les plus marquées concernent les politiques sectorielles de la *protection de l'enfance* avec une augmentation **de 8,6%**, et *des personnes âgées* avec une hausse **de 5,7%**.

Il est à noter que la mesure concernant **le taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**, prévue par la loi de financement de la sécurité sociale, augmentera sur quatre ans. Une première hausse de 3 points est prévue en 2025, suivie d'augmentations

successives de 3 points chaque année. Pour le Département, cela représente une contribution moyenne de 4 millions d'euros par an. Quant aux dépenses réelles d'investissement, elles s'élèvent à **141,47 millions d'euros hors dette**, réparties de manière suivante :

71,17 millions d'euros pour les investissements propres du Département ;

70,30 millions d'euros pour ceux de ses partenaires (subventions d'équipement aux entités publiques ou privées).

LE MORBIHAN, EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

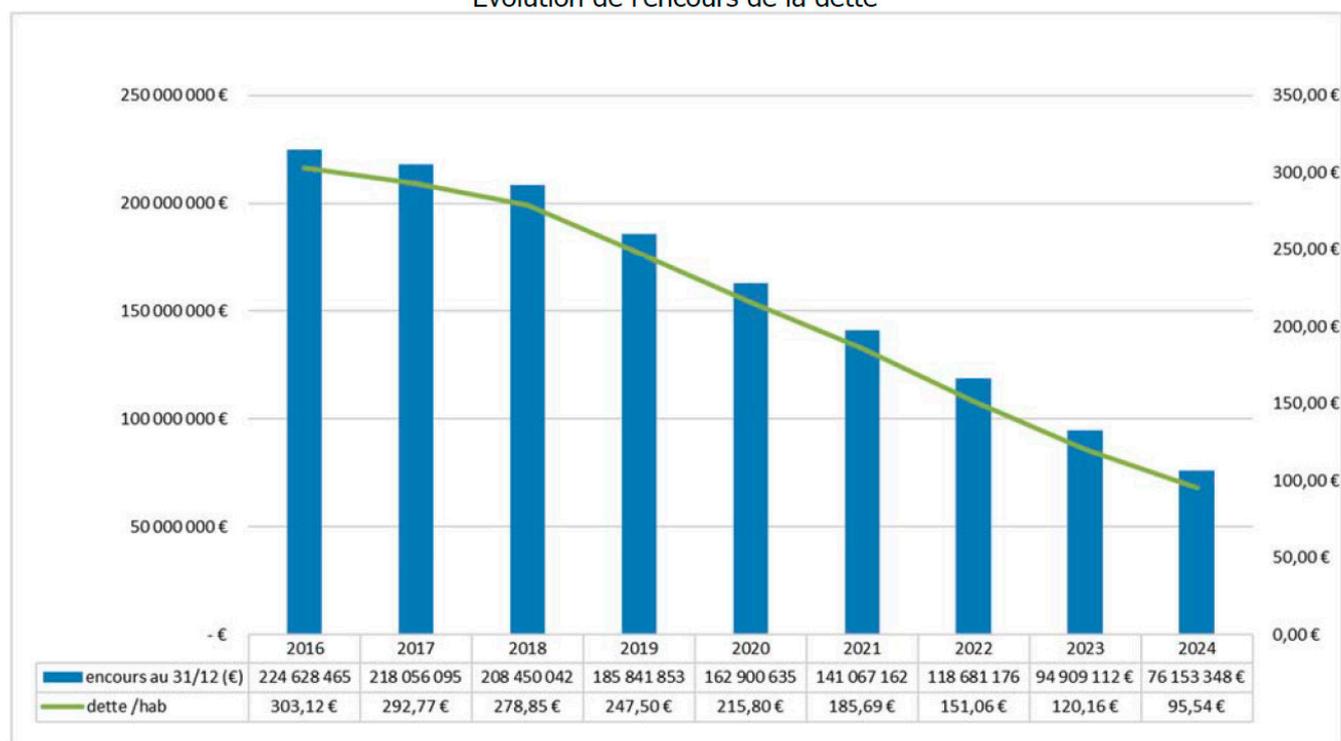
Pour la **sixième année consécutive**, le Département n'a contracté aucun nouvel emprunt et il a même intensifié son effort de désendettement. En effet, l'encours de la dette **s'élève à 76,15 millions d'euros** en 2024, contre **94,91 millions d'euros** à la fin de l'année 2023, soit un recul **de près de 20%**.

Le **ratio encours de la dette sur les recettes de fonctionnement** est de **9,82%** en Morbihan, contre une moyenne nationale pour l'ensemble des départements de **43% fin 2023**.

La **capacité de désendettement**, qui mesure la durée théorique de remboursement de l'encours par l'épargne dégagée, est également très favorable : il faudrait seulement **0,79 an** dans le département en 2024, contre une moyenne nationale pour l'ensemble des départements établie à **4,2 ans** en 2023.

Enfin, **l'encours de la dette par habitant/an** s'élève à **95,54 euros** en 2024, alors qu'il était de **476 euros** en moyenne en France fin 2023, pour l'ensemble des départements.

Evolution de l'encours de la dette



AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ MORBIHANAISE : PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES FORÊTS ET DES LANDES (2025-2040)

Un territoire où la nature respire. Avec ses riches forêts, 21% de son territoire, et ses landes plus discrètes, le Morbihan est le département le plus boisé de Bretagne. Mais ces milieux, essentiels à la vie et à la biodiversité, sont soumis à des menaces grandissantes : incendies, sécheresses, etc... Face à ces enjeux climatiques, le Département s'engage à renforcer son action pour protéger ces milieux naturels.

Suite à l'adoption du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024-2035**, un plan d'actions spécifiques a vu le jour pour la préservation des landes et des forêts. Ce **Plan départemental d'actions en faveur des forêts et des landes (2025-2040)** est soumis au vote de l'Assemblée départementale ce vendredi 28 mars.

Ce plan ambitieux, décliné en **10 objectifs et 25 engagements**, s'étend sur **quinze ans** afin d'assurer une gestion durable des forêts et landes morbihannaises. Il a été élaboré en concertation avec les gestionnaires forestiers, l'État, les associations environnementales et les collectivités.

En amont, un état des lieux a été mené avec les acteurs concernés pour établir ce plan d'actions.

Les forêts jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone, **avec 40 % des réserves de carbone** du département concentrées dans ces espaces boisés. Dans le département, les forêts couvrent actuellement **142 000 hectares du territoire**. Le problème de la majorité de ces forêts, est, qu'elles sont souvent privées et donc morcelées, ce qui complique nettement leur gestion. De plus, elles sont confrontées à plusieurs menaces : incendies (comme ceux de 2022), les tempêtes (notamment la tempête Ciaran en 2023), ainsi que les sécheresses et les maladies, telles que la maladie de l'encre du châtaignier.

Concernant les landes, leur superficie est estimée à **4100 hectares**, mais elle peut atteindre jusqu'à **15 500 hectares** si l'on inclut les landes en cours de boisement. Le Morbihan est le deuxième département breton en termes de responsabilité de conservation des landes. Autrefois, ces milieux recouvraient **jusqu'à un million d'hectares en Bretagne**, mais leur surface a fortement régressé en raison du dérèglement climatique.

Sur la base des constats effectués, le plan départemental a été conçu pour répondre aux défis actuels et futurs. Il repose sur quatre enjeux essentiels :

- 1. Adapter la gestion des forêts et landes aux changements climatiques** (améliorer la connaissance sur les écosystèmes forestiers, préserver leur état de conservation...)
- 2. Soutenir la structuration de la forêt privée et la valorisation du bois local** (accompagner les propriétaires à organiser leur gestion, développer des filières de valorisation des productions locales)
- 3. Renforcer la gestion des risques climatiques** (organiser la gestion des risques pour les massifs forestiers et landes prioritaires, informer et former la population sur les dangers potentiels et les mesures préventives)
- 4. Sensibiliser et favoriser une meilleure cohabitation des usages** (améliorer l'accueil du public, développer les sorties nature...)

Chaque année, un **bilan de mise en œuvre** sera établi pour suivre régulièrement les actions menées et une évaluation à mi-parcours pourra également être mise en place pour ajuster les actions afin de garantir la réussite du plan.





COLLÈGES : ANTICIPER L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET GARANTIR UNE SCOLARITÉ DE QUALITÉ

Le Conseil départemental du Morbihan a procédé à un rééquilibrage de la sectorisation de deux collèges publics afin d'optimiser la répartition des effectifs et de simplifier les choix scolaires pour les familles. Ces ajustements concernent les collèges de Baud et Pluvigner, ainsi que ceux de Locminé et Saint-Jean-Brévelay.

Rattachement de Camors au collège de Baud

Jusqu'ici partagée entre les collèges de Baud et Pluvigner, la commune de Camors sera désormais entièrement rattachée au **collège Mathurin Martin de Baud**.

Cette modification vise à améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement du collège Goh-Lanno de Pluvigner, qui connaît une forte surcharge.

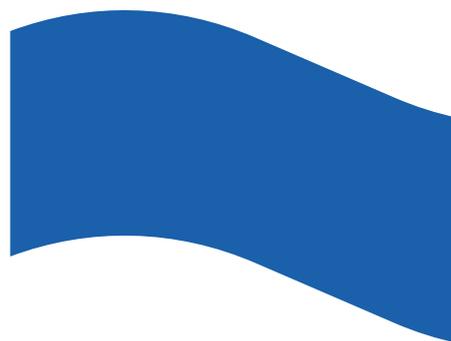
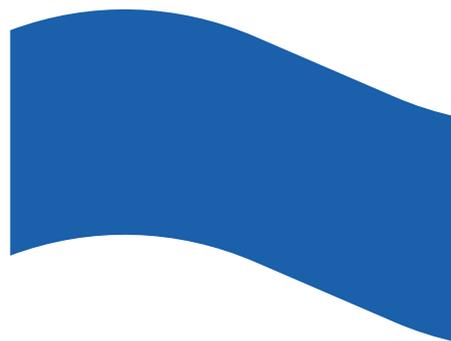
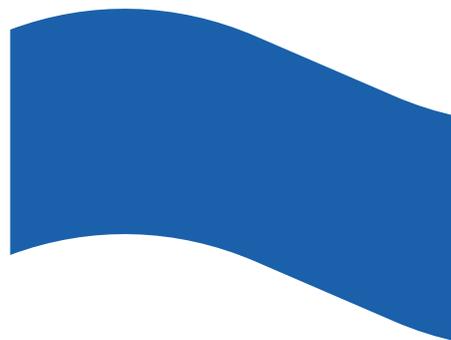
Conçu pour accueillir 490 élèves, il en compte actuellement 675. Malgré les travaux d'extension prévus d'ici 2028, sa capacité ne pourra atteindre que 650 places, restant ainsi insuffisante. Ce redécoupage permettra également de mieux équilibrer les effectifs entre les établissements.

Les élèves déjà scolarisés à Pluvigner bénéficieront d'un accompagnement par un glissement progressif, et les familles profiteront d'une simplification de la sectorisation.

Double sectorisation pour Colpo

Actuellement rattachée au collège Jean Moulin de Locminé, la commune de Colpo verra son secteur élargi pour inclure également **le collège Eugène Guillevic de Saint-Jean-Brévelay**. Ce changement permet de lever la contrainte des dérogations actuelles et d'offrir plus de choix aux familles.

Ces ajustements ont pour objectif d'anticiper l'évolution démographique et de garantir un accès équitable à une scolarité de qualité. Les décisions ont reçu l'avis favorable du comité départemental de l'Éducation nationale, respectivement le 3 décembre 2024 et le 13 février 2025.





MORBIHAN

Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr     

